



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

**REUNION PUBLIQUE DU MERCREDI 11 JUILLET 2018
RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE SAINT NICOLAS DE VEROCE**

Présents Municipalité : Jean Marc PEILLEX, Corinne COLIN, Gilles GRANDJACQUES, Michel STROPIANO, Claire GRANDJACQUES, Gabriel GRANDJACQUES, Marie Christine FAVRE, Nadia BEITONE

Services municipaux Marc SIROP, Joël JIGUET, Laurent CLAUDEL

Secrétaire de séance : Laurent CLAUDEL

Monsieur le Maire après avoir salué et remercié les personnes présentes à ce temps d'échange semestriel, félicite les bénévoles du village qui dynamisent et animent le bourg avec l'accueil ce jour de l'arrivée du prologue du Tour du Val d'Aoste cycliste, ainsi que l'organisation de la 10^{ème} Montagn'hard le Week-End dernier. Il est également fait état que la matinée a été consacrée à l'accueil du Jury permettant le maintien du label 4^{ème} fleur de la Commune de Saint Gervais et le village de Saint Nicolas a fait l'objet d'une attention particulière du Jury.

Depuis la dernière réunion publique du 18 décembre dernier, un des faits marquants pour le village est la vente programmée de la colonie de Wassy. Une page se tourne et Monsieur le Maire précise qu'un bouleversement de l'équilibre de la population se fera sans doute par la vente de ce bâti qui pourrait se transformer en logements locatifs.

Délégation de Service Public remontées mécaniques Saint Gervais/Saint Nicolas :

Depuis 1 an, la collectivité s'est attelée à relancer la procédure de renouvellement de la concession des Remontées Mécaniques de Saint Gervais/Saint Nicolas, aujourd'hui détenue par la société STBMA et qui prendra fin en juillet 2019. Monsieur le Maire évoque que ce travail impose une anticipation importante, de par le travail d'analyse, de négociation et de respect des éléments juridiques qui composent un tel dossier.

De plus, il est important d'avoir une vision du projet de la station pour plusieurs décennies et de proportionner la durée de la concession au niveau des investissements attendus. Il est donc nécessaire d'inscrire dans le temps les lignes de forces souhaitées et d'avoir une capacité d'adapter le projet au contexte des décennies futures.

Pour éclairer les adaptations nécessaires, Monsieur le Maire évoque l'enneigement artificiel. Il y a 30 ans peu de stations alpines s'intéressaient à ce sujet. Aujourd'hui, Saint Gervais a une couverture de 50 % de son domaine en neige artificielle, alors que la moyenne française est à 30 %. La difficulté liée à cet enneigement artificiel est la maîtrise de la ressource en eau. Après avoir créé un lac tampon à Bionnay et 2 retenues collinaires à Chateluy et Mont Joux, le délégataire construit actuellement une retenue collinaire nouvelle génération sur l'alpage de Joux. La finalité de cette retenue s'inscrit dans son environnement en intégrant dès sa phase de conception une orientation d'attractivité estivale et de partage de la ressource pour l'activité pastorale sur cette estive agricole.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Pour maintenir une continuité de service sur les remontées mécaniques, le souhait de la municipalité est de finaliser la procédure d'attribution de cette nouvelle concession avant le début de l'hiver 2018/2019, ainsi le Conseil municipal délibérera sur le choix du concessionnaire le 8 août prochain.

Alpage de Joux :

La collectivité a engagé un travail de fond sur la reconquête des alpages au profit d'une activité pastorale et agricole. Ainsi le projet sur l'alpage de Joux en lien avec la Société d'Economie Alpestre (SEA) est de permettre à l'alpagiste de monter des vaches laitières et de fabriquer, transformer les produits laitiers sur place. Cette action que la collectivité veut exemplaire s'inscrit également dans un rapprochement vers l'activité touristique avec la vente des produits sous forme de "goûters" ou de ventes à emporter qui est prisée par les randonneurs. Cette transformation vers un alpage vivant est une chance donnée aux nouvelles générations d'agriculteurs qui s'inscrivent dans une relation directe avec les consommateurs. Pour autant ce dossier nécessite un travail de longue haleine pour bénéficier du meilleur taux de financement possible y compris auprès de l'Europe.

Délégation de Service Public du Tramway du Mont-Blanc :

Cette concession portée par le Conseil départemental de la Haute Savoie trouvera son terme au 31 décembre 2018. Les négociations en cours n'ont pas permis de finaliser la procédure. En effet, le Conseil départemental qui se propose d'investir près de 50 millions d'euros à la fois dans les motrices et dans les voies aux côtés du futur concessionnaire n'a pas trouvé de réponses de la part du soumissionnaire à la hauteur des enjeux d'avenir de cet outil touristique et de lien social entre le Fayet et Saint Gervais.

Délégation de Service Public des remontées mécaniques des crêtes du Mont d'Arbois :

Les remontées mécaniques au départ de Megève et de Demi Quartier arrivent pour 5 d'entre elles sur le territoire de Saint Gervais, créant ainsi, une concession différente entre les gares de départs (concession mégevane et de Demi Quartier) et les gares d'arrivées (concession saint gervolaine) et dont les termes de chacune de ces concessions sont différentes 2019 pour Saint Gervais, 2023 pour Megève, 2032 pour Demi Quartier. Monsieur le Maire a alerté ses collègues maires des 2 autres communes depuis trois ans, sans pour l'heure pouvoir trouver une issue à cette difficulté juridique. La concession des gares d'arrivées des 5 remontées mécaniques s'arrêtant au 9 mars 2019, le Conseil municipal de Saint Gervais a lancé la procédure d'attribution de cette concession avec pour objectif d'assurer une continuité de service au-delà du 9 mars 2019.

Délégation de Service Public des Thermes de Saint Gervais :

Cette délégation a connu durant l'année 2018, un rachat des actions par la société l'Oréal. Le contrat ne connaît pour autant aucune modification et les investissements portés par l'Oréal seront livrés dans la deuxième quinzaine de juillet. Une inauguration officielle des nouveaux thermes se fera le 29 septembre prochain en présence de Monsieur Jean Paul Agon, PDG du groupe l'Oréal.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Parc thermal :

Pour accompagner la dynamique du parc thermal, la collectivité s'est également engagée dans son développement par un changement complet des jeux pour enfants, la construction cet automne d'un bâtiment d'accueil des activités d'escalade et de parcours aventure (complètement remis à neuf par la Compagnie des Guides de Saint Gervais) et l'installation d'une via ferrata libre d'accès entre le pied de la cascade des Thermes et le pont de contournement.

Point des actions sur Saint Nicolas :

L'inauguration du chalet des associations saint nicolaitaines (ex chalet ESF), se fera vendredi 13 juillet prochain. Il est rappelé que l'usage de ce bâtiment est réservé aux associations ayant une activité sur le village de Saint Nicolas.

Suite à l'effondrement du jardin du Presbytère, des travaux de reprise du mur de soutènement ont été entrepris ce printemps. Les travaux de revégétalisation restent à finaliser. La hauteur du mur de soutènement n'a pu être remise à l'identique du fait d'un coût travaux important.

Les conclusions de l'étude hydrogéologique nécessaire dans le cadre du dossier d'extension du cimetière de Saint Nicolas sont positives permettant de finaliser le dossier rapidement.

Les reprises du soubassement de l'église de Saint Nicolas seront menées cet automne, au terme des négociations en cours. Ces travaux font l'objet d'un co-financement de la DRAC.

Schéma directeur de la randonnée :

Le Conseil départemental, chef de file sur les itinéraires de randonnées, souhaitait déclasser le sentier du baroque au principe d'un trop grand linéaire de bitume et d'une non sécurisation des piétons le long de la route sur la partie Gollet/La Combe. Les aménagements menés avec le CD 74 en rive gauche de voie, créant un cheminement piétonnier balisé sont de nature à maintenir ce sentier du baroque dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Fibre optique :

Suite à une réunion en mairie la semaine dernière, les doléances de la Commune de Saint Gervais ont été entendues. Le tirage de la fibre sur les accotements de routes est cette fois envisageable à l'inverse de ce qui était soutenu jusqu'alors par les opérateurs.

Programme des chapelles :

Chapelle des Chattrix : la consultation d'un nouveau Maître d'œuvre a été relancée suite aux difficultés de compréhension du projet par l'ancien architecte.

Chapelle des Combes : une mobilisation de mécènes habitants le hameau est en cours.

La région devrait apporter un concours financier pour la rénovation de l'ensemble des chapelles baroques de la Commune. Monsieur le Maire précise que la rénovation d'une chapelle coûte de 300 à 400 K€. Ainsi pour rénover l'ensemble du patrimoine des chapelles (13), le montant est sensiblement identique à celui de la rénovation de l'église de Saint Gervais (4 millions d'euros).

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Echanges avec les habitants

Un riverain exprime son inquiétude sur le délitement du muret de soutènement de la route du Planet et propose qu'une barrière en régule l'accès.

Et également évoqué par un administré la défectuosité du revêtement du secteur du plateau de la croix, entre la route d'Hermance et la route du Déchappieu et dont les transports par camions sont à l'origine selon lui. Monsieur le Maire précise que c'est de la responsabilité du Maître d'ouvrage de coordonner les travaux au regard des réglementations de tonnage des routes et que ces règles s'inscrivent dans une démarche de durabilité des voies. Monsieur le Maire donne en exemple, le chemin des Bouquetins « Les Communaux » qui avec un financement mesuré et une interdiction de poids lourds permet de maintenir un revêtement qualitatif. La collectivité a par ailleurs pour ambition dans un futur proche d'inscrire dans les Permis de Construire une obligation faite aux Maîtres d'ouvrage de s'assurer de la conformité des entreprises avec la limitation de tonnage.

A une question d'un habitant sur l'évolution de l'imposition locale, Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la municipalité à amortir la hausse des bases (valeur imposée par l'Etat), jusqu'à concurrence de 1 %. Ainsi, le taux appliqué par la collectivité baisse sur l'imposition locale et ce depuis 2014.

Un habitant s'interroge sur les nouvelles modalités de calcul de la TEOM à la fois pour les entreprises (redevance spéciale), ou au poids produit par chaque usager (container déverrouillable avec un code barre personnel, basé sur la consommation d'eau du logement,...). Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui bien qu'imparfait, le système fait payer l'usager sur la base de la valeur locative du logement. L'impact est donc plus fort pour un résidant secondaire, produisant des ordures ménagères que quelques semaines/an alors qu'il paye une redevance pour une année complète.

Concernant le traitement des ordures ménagères, Monsieur le Maire fait le constat d'un abaissement de la qualité du service depuis son transfert en 2013 à la CC-PMB, d'autant que ce transfert n'intègre pas la propreté urbaine (restée compétence communale). Monsieur le Maire précise que la commune assumait jusqu'alors l'ensemble du service, nettoyage inclus, pour une valeur de TEOM plus basse.

Monsieur le Maire rend compte par ailleurs du choix définitif sur la gestion des déchets à Saint Nicolas. La création de containers semi enterré au pied de la mairie annexe s'avère impossible techniquement (veine rocheuse à fleur). Aussi, un centre de tri sera installé au Sud du village.

Une personne riveraine de la route de la Croix s'interroge sur la possibilité de rendre cette route accessible aux seuls riverains, de manière à éviter les voitures tampons des skieurs. Monsieur le Maire précise que cette route relève du domaine public de la Commune, il n'est pas possible de la privatiser, même de manière saisonnière (pas de discrimination d'usage). Il est par ailleurs énoncé que cette voie permet d'accéder au parking du plateau de la Croix.

En complément, une habitante, précise que le terrain qu'elle a cédé gratuitement à la commune pour la création de cette zone de stationnement permettrait de créer 10 à 15 places de parking supplémentaire sur ce secteur. Monsieur le Maire demande aux services de bien vouloir analyser cette possibilité, qui permettrait de soulager la pression des véhicules tampons.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Un riverain de la route des Chattrix évoque la vitesse des véhicules sur cette route de terre, soulevant un nuage de poussières montant à plusieurs mètres de haut. Monsieur le Maire précise qu'il vient de signer les semaines dernières le nouvel arrêté municipal en la matière qui introduit une vitesse maximale sur les voies en terre (20 km/h) et impose une carte d'ayant droit nominative à placer sur le parebrise du véhicule. De plus, des totems rappelant les règles générales aux entrées de ces voies seront progressivement déployés (4 pour cet Eté).

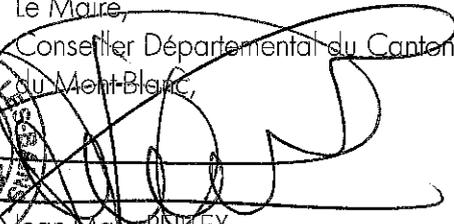
Informations générales :

Le festival du Baroque et le festival musiques et patrimoine seront l'occasion à nouveau de mettre en valeur l'église de Saint Nicolas durant l'Eté, avec notamment le concert de clôture à Saint Nicolas le 11 août.

Monsieur Duperthuy, curé de la paroisse de saint Gervais, a pour projet de dynamiser la vie des chapelles en mettant en place un circuit de messes dans les chapelles Baroque de la Commune.

La procédure de réservation des lieux de cultes par les associations sera simplifiée pour les organisateurs habituels. Le comité paroissial et Monsieur le curé, seront prochainement réunis à l'initiative de Monsieur le Maire sur le sujet.

Monsieur le Maire revient sur l'article paru dans la presse à l'issue des épreuves sportives de la Montagn'hard. Un remerciement appuyé est à nouveau adressé à tous les bénévoles qui organisent, gèrent, accompagnent avec beaucoup de conviction cette organisation qui se veut familiale dans la bienveillance apportée à tous les coureurs. En retour, un bénévole présent dans la salle souligne la grande qualité du travail fourni par les équipes techniques de la collectivité et tient à son tour à les remercier. Monsieur le Maire précise que ce retour sera transmis aux équipes professionnelles de la collectivité.

Le Maire,
Conseiller Départemental du Canton
du Mont-Blanc,

Jean-Marc PENLEX

